

Les images dans Instagram doivent idéalement être plus visuelles que textuelles.

Ni les images, ni les publications ne sont cliquables dans Instagram, sauf si elles sont commanditées. Ainsi, il ne faut pas y inscrire d'appel à l'action mais plutôt inscrire l'URL dans l'image et/ou le contenu de la publication.

officeprotectionconsommateur

ACHAT SUR LE WEB
Échappez aux mauvaises surprises

Votre gouvernement

Office de la protection du consommateur Québec

❤️ 💬 📄 📌

Aimé par marietremblay et d'autres personnes

officeprotectionconsommateur Évitez les problèmes grâce à 5 vérifications simples :
opc.gouv.qc.ca/achatenligne
Afficher les X commentaires
Il Y A 1 Jour



Ajouter un commentaire...

Publier



officeprotectionconsommateur



Aimé par **marietremblay** et d'autres personnes

officeprotectionconsommateur Découvrez 5 vérifications simples :

opc.gouv.qc.ca/achatenligne

Afficher les X commentaires

Il Y A 1 Jour



Ajouter un commentaire...

Publier